

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

ECONOMIC COMMISSION
FOR EUROPE

COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE

Ref: ECE/TRAN/2005/125/11 (Notification)

Genève, le 7 avril 2011

ACCORD

CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX
APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AINSI QU'AUX ÉQUIPEMENTS ET PIÈCES
QUI PEUVENT ÊTRE MONTÉS ET/OU UTILISÉS SUR LES VÉHICULES À ROUES

(«ACCORD DE 1998»)
GENÈVE, 25 JUIN 1998

REGISTRE MONDIAL

RECUEIL DES RÈGLEMENTS ADMISSIBLES

INSCRIPTION No. 11

Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, secrétaire de l'Accord de 1998, communique:

Le 9 mars 2011, lors de sa trente et unième session, le Comité exécutif de l'Accord, conformément au paragraphe 7.1. de l'Annexe B à l'Accord, à la demande des États-Unis d'Amérique (ECE/TRANS/WP.29/2011/50), à l'issue d'un vote favorable (ECE/TRANS/WP.29/1089, par. 95), a décidé d'inscrire au Recueil des règlements admissibles les règlements techniques suivant:

Programmes de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) et du Département des transports (DOT) des États-Unis d'Amérique relatifs à des normes sur la consommation moyenne des modèles des constructeurs et les émissions de gaz à effet de serre pour les véhicules utilitaires légers

Les règlements techniques ci-dessus figurent comme inscription No 11 au Recueil des règlements admissibles.

Les documents mentionnés ci-dessus, ainsi que le texte de l'Accord de 1998, sont disponibles sur le site web de la Division des transports de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, aux adresses suivantes:

http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob_candidate.html
<http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob.html>

Attention: Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères des pays concernés. Les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève peuvent se procurer les notifications en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante: 1998Agreement-Missions@lists.unece.org

Ces notifications sont aussi disponibles sur la page web de la Division des transports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, à l'adresse suivante:

http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob_notification_gtr.html

A cet égard, il semble utile de rappeler les paragraphes 5.2., 5.2.2. et 5.2.3. de l'Accord relatifs à l'inscription de règlements techniques au Recueil des règlements admissibles



Eva Molnar
Directrice
Division des transports